

APPEL DE TEXTES

Dossier : Immersion
Esse arts + opinions numéro 116
Date de tombée : le 1 septembre 2025

Les textes pour le dossier thématique (de 1 500 à 2 000 mots maximum) doivent être envoyés en format DOCX ou RTF) à redaction@esse.ca avant le 1 septembre 2025. Veuillez inclure, à même le texte, une courte notice biographique (35 mots) ainsi que votre adresse courriel et postale.

Les personnes qui souhaitent d'abord soumettre un résumé d'intention (250-500 mots) pour le dossier thématique sont invitées à le faire avant le 1 juin 2025. Aucun résumé d'intention ne sera lu après cette date, mais il est tout de même possible de soumettre un texte final à la date de tombée du dossier (1 septembre 2025).

IMMERSION

Ces dernières années, la notion d'immersion s'est imposée comme un thème dominant des expositions d'art contemporain et des approches critiques. On peut penser à l'« expérience immersive » à grande échelle qui présente les œuvres des « grands maîtres » au moyen des nouvelles technologies et d'installations nécessitant plusieurs projecteurs. Van Gogh, Da Vinci, Klimt et Dali ne sont que quelques-uns des artistes qui ont fait l'objet de ces expériences de réalité augmentée (RA) ou de réalité virtuelle (RV). D'autres initiatives, comme celles du collectif TeamLab, proposent plutôt que les espaces immersifs soient des œuvres d'art. Dans ce cas, ces projets occupent des bâtiments imposants et chaque pièce est remplie de ce que le collectif appelle des œuvres d'art « corporellement immersives » : les visiteuses et visiteurs peuvent patauger dans des bassins d'eau, rebondir sur des surfaces étranges ou se promener dans une forêt de plantes bourgeonnantes. Ces exemples renvoient, d'une part, à des questions financières et capitalistes ; d'autre part, ils soulèvent des questions philosophiques sur l'élan à l'origine d'un mouvement axé sur l'immersion.

La pandémie de COVID-19 a laissé de nombreux musées et plusieurs institutions culturelles dans une situation financière difficile. Par conséquent, la pression se fait de plus en plus forte pour que ces derniers intègrent dans leur programmation les méthodes du secteur du divertissement artistique, en plein essor, et dont le chiffre d'affaires atteint le milliard de dollars. L'accessibilité de l'art devient ici une question centrale dans ces discussions. En mélangeant la technologie, la science et l'art et en éliminant les distinctions entre le corps et la machine, entre le support et le message, entre l'image et la réalité, nous pourrions peut-être aussi faire tomber certaines barrières élitistes qui entravent l'art contemporain, un milieu dont tant de personnes d'origines économiques et éducatives diverses se sentent exclues.

De manière générale, être immergé·e signifie être absorbé·e par une situation, une action ou un intérêt. Une autre définition possible du mot en souligne le potentiel sensoriel : être plongé·e dans l'eau ou tout autre liquide, être englobé·e par d'autres choses. Oliver Grau, auteur de *Virtual Art: From Illusion to Immersion* (2003), constate que les artistes ont expérimenté avec la notion d'immersion sous une forme ou une autre depuis des temps immémoriaux. Nous pouvons retracer l'évolution de la tendance actuelle à travers la lignée des innovations artistiques numériques et l'usage des nouveaux médias, en particulier dans les années 1960, lorsque la participation et l'interactivité ont commencé à prendre une place prépondérante dans l'expérience de l'œuvre. Les œuvres de RV et de RA empruntent d'ailleurs souvent au langage des jeux vidéo, en nous donnant l'illusion de l'action : se déplacer à gauche et à droite, zoomer et dézoomer pour explorer son environnement. Cette prétendue liberté au cœur d'un environnement englobant renforce le sentiment d'immersion ou, comme l'écrit Grau, « l'interactivité remet en question la distinction entre le créateur et l'observateur ainsi que le statut d'une œuvre d'art et la fonction des expositions ». En effet, les œuvres immersives requièrent non seulement la participation active du public, mais aussi une expérience spatiale qui submerge les sens, de telle sorte qu'elle ébranle la nécessité d'une distance esthétique traditionnelle et bouleverse les théories voulant que la distance physique assure l'exercice d'une pensée critique. Certaines personnes estiment que l'immersion augmente l'investissement émotionnel des participant·es tout en les privant d'une distance critique par rapport à l'œuvre.

Notre attention est dorénavant sollicitée dans toutes les directions par un assaut incessant d'informations et de crises climatiques et sociopolitiques constantes. Dans ce contexte, l'immersion totale devient donc un moyen attrayant de mettre

tout ce chaos en sourdine et de vivre une expérience pure de l'art. Cela dit, le critique et historien Hal Foster nous met en garde contre le danger politique de l'art spectaculaire qui produit une désorientation au lieu d'entraîner une réflexion critique. Autrement dit, ces expositions grandioses favorisent-elles des formes accessibles d'engagement du public dans le canon de l'art occidental, ou ne font-elles qu'exploiter les modes de fragmentation et de captation de l'économie de l'attention ? Inversement, l'immersion est-elle nécessairement un espace purement somatique ?

Pour ce numéro, *Esse arts + opinions* recherche des textes sur toutes les formes d'immersion dans l'art contemporain et dans la théorie. Comment les artistes s'engagent-ils de manière critique dans les technologies immersives ? Inversement, quels types de pratiques rejettent la technologie dans leur quête d'immersion ? Y a-t-il un aspect de l'immersion qui rappelle les idéaux esthétiques du *gesamtkunstwerk*, dans lequel l'architecture, l'art, la musique et le langage sont combinés au service de l'art ? Comment ces expériences abolissent-elles les frontières omniprésentes entre le spectatort, le corps et l'art ?

POLITIQUE ÉDITORIALE

Esse arts + opinions, publiée par Les éditions Esse, est une revue bilingue qui s'intéresse principalement à l'art contemporain et aux pratiques multidisciplinaires. La revue privilégie les analyses critiques et les essais sur les pratiques récentes à travers des textes qui abordent l'art en relation avec le contexte dans lequel il s'inscrit. Chaque numéro propose un dossier thématique accompagné d'un portfolio d'œuvres, ainsi que des articles critiques non afférents au thème, des chroniques et des comptes rendus d'expositions, d'événements et de publications. La plateforme esse.ca, en plus de reproduire la totalité de ces contenus imprimés, publie également des articles numériques inédits sur l'actualité artistique, des résidences de recherches, des captations de tables rondes, de même que des archives d'anciens numéros de *Esse*.

Les textes publiés dans la revue *Esse* sont soumis à un comité de rédaction qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser. Les critères de sélection sont basés sur la qualité de l'analyse et de la rédaction, la pertinence du texte en regard de la thématique), et de la pertinence et de l'actualité du corpus d'œuvres et d'artistes choisis.

Un délai de 6 semaines est requis pour la sélection des textes ou des résumés d'intention. La décision de refuser un texte est sans appel. Compte tenu du nombre de propositions reçues, le comité ne peut s'engager à commenter les textes non retenus.

Les auteur-es sont invité-es à proposer des textes les 10 janvier, 1^{er} avril et 1^{er} septembre de chaque année. Les textes peuvent être soumis à l'une des 3 sections suivantes :

DOSSIER THÉMATIQUE : essais de 1 500 à 2 000 mots. L'orientation thématique est disponible en ligne 4 à 6 mois avant la date de tombée : <https://esse.ca/appel-de-textes/>. Les personnes qui souhaitent d'abord soumettre un résumé d'intention (250-500 mots) pour le dossier thématique sont invitées à le faire à date fixe, soit les 10 janvier (pour la tombée du 1 avril), 1 juin (pour la tombée du 1 septembre) et 1 octobre (pour la tombée du 10 janvier). Aucun résumé d'intention ne sera lu après cette date. Les auteur-es qui n'ont pas soumis de note d'intention peuvent néanmoins soumettre un texte complet à la date de tombée du numéro.

HORS-DOSSIERS : essais ou articles de fond de 1 250 à 1 500 mots (notes incluses) traitant d'un enjeu, d'une thématique ou de pratiques non afférentes à la thématique d'un numéro. Compte tenu du peu d'espace alloué aux articles hors dossier, des textes finaux sont demandés pour cette section (les résumés d'intention ne seront pas considérés).

COMPTE RENDUS : couvertures d'expositions, d'évènements ou de publications (500 mots, sans notes de bas de page, ou 950-1100 mots, une ou deux notes de bas de page maximum). Compte tenu du format court, des textes finaux sont demandés pour cette section (les résumés d'intention ne seront pas considérés).

Vous pouvez consulter les protocoles de rédaction ici : <https://esse.ca/appel-de-textes/>

1. À moins d'une entente contraire avec Les éditions Esse, l'auteur-e s'engage à soumettre un texte inédit et original.

2. À moins d'une entente contraire, le comité ne retient pas les textes étant

sources possibles de conflit d'intérêts entre l'auteur·e et le sujet couvert (par exemple, les textes d'artistes sur leur propre pratique, les écrits par les commissaires d'expositions ou desdits évènements ou par la galerie d'un·e artiste).

3. Dans le respect de la vision et du style de l'auteur·e, le comité de rédaction se réserve le droit de demander des corrections de nature sémantique ou autre : qualité de la langue, structure générale du texte, clarté, carences, pertinence des titres et des sous-titres, normes de composition.

4. Les textes acceptés sous conditions feront l'objet d'une discussion entre l'auteur·e et le comité de rédaction. Si des modifications sont demandées, l'auteur·e se verra accorder quinze (15) jours pour les réaliser.

5. Les auteur·es s'engagent à adopter un modèle d'écriture épiciène et à utiliser les procédés de féminisation syntaxique (doublet, point médian).

6. Tous les frais de correction typographique du texte de l'auteur·e seront à la charge des Éditions Esse sauf les corrections d'auteur·e, s'il y a lieu, qui seront à sa charge.